

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
RESTREINTE

A/AC.25/SR.280

14 mai 1952

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE
COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUX CENT QUATRE VINGTIEME SEANCE (privée)

Tenue au Siège à New-York

le mercredi 30 avril 1952, à 10 heures 30

SOMMAIRE :

- Exposé du Président au sujet de son entretien avec le représentant d'Israël.
- Projet de lettre au Secrétaire général.
Instructions à donner à M. Berncastle.
- Projet de rapport intérimaire de la Commission au Secrétaire général.
- Projet de communiqué de presse.
- Questions diverses.

PRESENTS

<u>Président</u> :	M. de BOISANGER	France
<u>Membres</u> :	M. PALMER	Etats-Unis d'Amérique
	M. MEREMENCIOGLU	Turquie
<u>Secrétariat</u> :	M. CHAI	Secrétaire principal par interim
	M. FERENCSTLE	Spécialiste des questions foncières

EXPOSE DU PRESIDENT AU SUJET DE SON ENTRETIEN AVEC LE REPRESENTANT D'ISRAEL

Le PRESIDENT déclare que, comme la Commission le lui avait demandé, il s'est entretenu avec des membres de la délégation israélienne. Il a fait à ses interlocuteurs un exposé général des travaux que vient d'accomplir la Commission à New-York; il leur a fait savoir que la Commission adresserait une lettre à ce sujet et que M. Palmer rencontrerait M. Eban prochainement à Washington. Il leur a annoncé que la Commission avait décidé d'envoyer M. Berncastle en Palestine pour y examiner, sur le plan technique et avec la collaboration des autorités israéliennes compétentes la question de l'évaluation globale des biens arabes abandonnés. Le Président a ajouté que si les circonstances le permettaient, M. Berncastle créerait ultérieurement un comité technique mixte israélo-arabo chargé de la question; quant aux réclamations individuelles, elles seraient examinées ultérieurement. Il a rappelé que le Gouvernement israélien s'était toujours montré disposé à examiner la question du paiement d'indemnités, qu'il était de son intérêt de le faire et que la Commission pensait pouvoir compter sur la collaboration d'Israël pour faciliter la mission de M. Berncastle. Le Président ne peut dire que les membres de la délégation israélienne aient donné une réponse affirmative; ils ont cependant déclaré qu'ils informeraient leur gouvernement. Le Président croit, d'après son entretien, que le Gouvernement israélien ne fera pas d'objection et qu'il offrira sa collaboration à M. Berncastle.

M. PALMER (Etats-Unis d'Amérique) espère qu'au cours de la conversation qu'il aura avec lui, M. Eban précisera l'attitude actuelle du Gouvernement israélien touchant la question des comptes bloqués.

Le PRESIDENT ajoute qu'il lui a semblé que la délégation israélienne avait déjà fait savoir à son Gouvernement que la question des comptes bloqués allait être soulevée à nouveau.

PROJET DE LETTRE AU SECRETAIRE GENERAL

Le PRESIDENT invite la Commission à examiner le projet de lettre dans lequel elle demande au Secrétaire général d'autoriser M. Berncastle à rejoindre son poste en Palestine

Après quelques modifications des textes anglais et français, la lettre est adoptée.

INSTRUCTIONS A DONNER A M. BERNCastle

Le PRESIDENT invite la Commission à examiner la lettre qui contient les instructions données à M. Berncastle pour sa mission en Palestine.

M. PALMER (Etats-Unis d'Amérique) propose plusieurs modifications de texte. De plus, la lettre devrait être adressée à M. Berncastle, Spécialiste des questions foncières de l'Office de la Commission pour les réfugiés, et il faudrait en modifier la teneur pour ne pas donner l'impression que M. Berncastle va représenter la Commission, alors qu'en fait, la Commission a jugé plus sage de ne pas se prononcer pour le moment sur la question de l'envoi d'un représentant à Jérusalem.

Le PRESIDENT et M. MEMMENCIOGLU (Turquie) partagent cet avis.

M. PALMER (Etats-Unis d'Amérique) tient à rappeler que son Gouvernement estime que la Commission devrait se limiter, dans tout nouvel examen de la question de l'évaluation individuelle des biens arabes abandonnés en Israël, à chercher à connaître l'avis des milieux gouvernementaux. Lorsqu'elle aura entendu M. Berncastle, la Commission pourra le charger, si elle le juge utile de se mettre ultérieurement en rapport direct avec des réfugiés. M. Palmer pense que les relations avec les autorités devraient comprendre des consultations avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine; le premier de ces deux organismes, notamment, sera en mesure de donner des indications sur l'attitude probable des réfugiés à l'égard des méthodes envisagées pour étudier la question des indemnités à payer aux particuliers.

Le PRESIDENT est convaincu que la Commission acceptera les suggestions de M. Palmer et il propose de demander au Secrétariat d'aviser l'Office de travaux et de secours et l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve de la mission de M. Berncastle.

Il en est ainsi décidé

M. MENEMENCIOGLU (Turquie) tient à préciser, à propos de la première phrase du troisième paragraphe de la lettre, qu'il ne faut pas que son Gouvernement soit considéré comme ayant exprimé une opinion au sujet du passage du document de travail relatif à la représentation des réfugiés. Il constate néanmoins que M. Berncastle devra aussi s'inspirer des débats ultérieurs de la Commission.

De plus, il croit qu'il serait préférable d'employer l'expression "groupe d'experts" pour désigner l'organe que M. Berncastle doit chercher à créer afin d'examiner la question des indemnités; ce titre, en effet, aurait un caractère moins officiel et moins représentatif que le mot "comité".

M. PALMER (Etats-Unis d'Amérique) est d'accord avec M. Menemencioglu, mais il estime, en ce qui concerne l'allusion au document de travail, que la réserve exprimée par les mots "as qualified by subsequent discussion ..." (sous réserve des débats ultérieurs*) indique clairement que M. Berncastle ne doit pas se fonder uniquement sur ce document de travail.

M. BERNCastle (Spécialiste des questions foncières) prend acte du point de vue de la Commission sur lequel il est d'accord.

Le PRÉSIDENT précise que M. Berncastle devra donc se fonder sur la lettre contenant les instructions qui lui sont destinées, sur le document de travail relatif aux indemnités (A/AC.25/W/R.78) et sur les avis exprimés à ce sujet par la Commission. Il est entendu que M. Berncastle fera périodiquement rapport à la Commission, et notamment qu'il la consultera avant de prendre une décision touchant la représentation des réfugiés. Le Président reconnaît, comme le représentant de la Turquie, qu'il s'agit d'un problème difficile et il croit que la Commission devra y revenir ultérieurement.

Après quelques nouvelles modifications de rédaction, la lettre contenant les instructions destinées à M. Berncastle est adoptée.

* Traduction provisoire.

PROJET DE RAPPORT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION AU SECRETAIRE GENERAL

Le PRESIDENT invite la Commission à examiner son onzième rapport intérimaire auquel il propose quelques changements de rédaction.

M. MENEMENCIOLU (Turquie) déclare qu'il y a lieu de modifier certains passages pour rendre le rapport conforme au texte définitif de la lettre contenant les instructions destinées à M. Berncastle.

M. PALMER (Etats-Unis d'Amérique) propose quelques autres modifications de style.

Le PRESIDENT estime qu'il faut également mentionner dans le rapport que M. Berncastle sera chargé de rester en rapport avec l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine et avec l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve.

Le onzième rapport intérimaire, ainsi amendé, est adoptée.

PROJET DE COMMUNIQUE DE PRESSE

Le PRESIDENT demande aux membres de la Commission de donner leur avis sur le projet de communiqué de presse préparé par le Secrétariat.

M. MENEMENCIOLU (Turquie) signale que le projet de communiqué ne fait pas allusion au point de vue des délégations arabes; étant donné que les pays arabes ont fait à Paris une suggestion concrète au sujet des comptes bloqués, il propose de mentionner cette suggestion.

M. PALMER (Etats-Unis d'Amérique) est du même avis, mais il pense qu'à faire allusion à cet aspect de la question, le communiqué risque de donner à entendre que la Commission soulève le problème des comptes bloqués en Irak. A son avis, il serait préférable d'éviter de donner une telle impression dans les circonstances actuelles.

Après quelques modifications secondaires, le projet de communiqué de presse est adopté.

QUESTIONS DIVERSES

Le PRÉSIDENT déclare que les délégations permanentes des pays représentés à la Commission resteront en rapport avec M. Chai, Secrétaire principal par intérim, qui pourra décider, en consultation avec le Président, de réunir la Commission chaque fois qu'il sera besoin. Conformément à la procédure habituelle, le représentant de la Turquie assurera la présidence à la prochaine séance. La Commission devra se réunir pour étudier le premier rapport que M. Berncastle lui adressera de Palestine.

M. MENEMENCIOGLU (Turquie) soulève la question de l'aide-mémoire que, croit-il, on a proposé d'adresser aux envoyés, dans la région, des Gouvernements représentés à la Commission pour les aider à se mettre en rapport avec le Gouvernement d'Israël aux fins de faire progresser l'examen de la question des comptes bloqués et des indemnités.

Le PRÉSIDENT croit que la Commission avait l'intention de demander au Secrétariat de préparer un aide-mémoire après avoir reçu le rapport de M. Palmer sur son entretien avec M. Eban de la délégation israélienne.

M. PALMER (Etats-Unis d'Amérique) pense qu'il était entendu que l'aide-mémoire ne concernerait que la question des comptes bloqués. Le moment est peut-être venu de s'occuper à nouveau de ce problème et il espère que l'entretien qu'il doit avoir avec M. Eban l'éclairera. Il ne pense pas que l'on puisse actuellement rien faire touchant les indemnités, si ce n'est sur le plan technique.

Au moment de quitter la Commission, M. Palmer tient à exprimer le plaisir qu'il a eu à travailler avec les représentants de la Turquie et de la France qui se sont succédés à la Commission. C'est probablement M. Ross qui le remplacera.

La Commission a éprouvé maintes déceptions au cours de ses travaux, mais M. Palmer est certain que personne ne peut mettre en doute le zèle, la sincérité et la courtoisie dont ses membres ne se sont jamais départis.

Il remercie également les membres du Secrétariat et, avec l'assentiment de la Commission, il se propose d'envoyer une lettre de remerciements à M. Hamilton Fisher, qui est actuellement dans un sanatorium.

Il en est ainsi décidé.

M. MENEMENCIOGLU (Turquie) remercie M. Palmer et lui adresse ses meilleurs voeux pour l'avenir.

Le PRESIDENT remercie M. Palmer et fait siennes les paroles que celui-ci a prononcées à l'égard des représentants de la Turquie à la Commission. Il pense qu'il va, lui aussi, quitter la Commission et il croit savoir qu'il sera remplacé par M. Ordonneau.

Il remercie également le Secrétariat et exprime à M. Chai, secrétaire principal par intérim, la confiance de la Commission.

Il pense que la décision de la Commission de se réunir à New-York est judicieuse et il est convaincu qu'au cours de sa mission en Palestine M. Berncastle fera tout ce qu'il est actuellement possible de faire pour atteindre les objectifs qu'a fixés la Commission.

M. CHAI (Secrétaire principal par intérim) remercie les membres de la Commission des paroles aimables qu'ils ont prononcées à l'égard du Secrétariat et il adresse à son tour ses voeux au Président et à M. Palmer.

La séance est levée à 12 heures 30.